

**290**

**DQ33.1**

Kingsey Falls, le 24 juillet 2012

Madame Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Projet de parc éolien de la Seigneurie de  
Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

**6211-24-053**

*Objet : Dépôt des réponses aux questions complémentaires  
demandées le 20 juillet 2012 (DQ33, n<sup>os</sup> 43 à 45)  
– Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré –*

Bonjour,

Veillez trouver dans la présente les réponses aux questions complémentaires n<sup>os</sup> 43 à 45 demandées par la commission le vendredi 20 juillet 2012 dans le document DQ33 en lien avec le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

#### **Question 43**

**Est-ce qu'une décision a été prise quant à la longueur du pavage qui devrait avoir cours sur le chemin de l'Abitibi-Price ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer sur quelle longueur sera effectué ce pavage et sur quels critères la décision a été prise ?**

#### **Réponse Q43:**

Des travaux de pavage seront réalisés entre le 23 et le 27 juillet 2012 sur le chemin de l'Abitibi-Price. Cette décision d'asphalter une portion du chemin a été prise de concert avec le comité de riverains dans le but d'éviter le soulèvement de poussière lors des passages routiers.

La longueur du pavage est de 150 mètres. Cette distance a été évaluée afin de permettre à la poussière de retomber au sol, ce qui aura pour conséquence positive de réduire au minimum les désagréments causés par la poussière près des premières résidences rencontrées par les camions sur le rang Saint-Antoine.

#### **Question 44**

**Le pavage sera-t-il fait sur toute sa largeur ? Veuillez préciser ce qu'il en est.**

#### **Réponse Q44:**

Les premiers 150 mètres du chemin de l'Abitibi-Price, après l'intersection du rang Saint-Antoine, seront pavés sur toute sa largeur, soit une distance de 9 mètres ou plus selon les tronçons du chemin. Il est prévu de conserver un mètre d'accotement de chaque côté du chemin sans pavage. Cette largeur d'asphaltage a été évaluée amplement suffisante par le consortium afin de permettre la rencontre de deux véhicules lourds lors de leur passage.

**Question 45**

**Veillez déposer le document suivant :**

**Aubry, Y. (2006) Protocole pour inventorier la grive de Bicknell – Mis à jour le 5 avril 2006**

**Réponse Q45:**

Le document suivant « *Aubry 2003\_MAJ2006\_Protocole\_Bicknell.pdf* » est déposé à la commission.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Marie-Pierre Morel  
Chargée de projet, développement  
Boralex